

Réunion de rentrée
Ecole maternelle d'application
Les Brizeaux

Jeudi 12 septembre



Effectifs des classes de l'école :



- Classe de TPS-PS : 3 TPS et 18 PS → 21 élèves
- Classe de PS-MS : 6 PS et 18 MS → 24 élèves
- Classe de MS : 24 élèves
- Classe de GS : 23 élèves
- Classe de GS : 23 GS élèves

Présentation du personnel de l'école :



- Classe de TPS-PS : Céline LACOUX et Lynda GAGNARD ; ATSEM : Aurélie FAUVETTE
- Classe de PS-MS : Claire BOURGERETTE et Lynda GAGNARD ; ATSEM : Cécile ROUSSELOT
- Classe de MS : Claire FILLON et Marie-Hélène AUDOUIN ; ATSEM : Sonia CLARK
- Classe de GS : Nicolas PRINTEMPS et Stéphanie CALVET ; ATSEM : Karine MALICOT ; AVS : Sitti MARI
- Classe de GS Nadège COYNEL et Lynda GAGNARD ; ATSEM : Céline BERTHAUD

Entretien : Danièle FRANCE et Cindy HAYE



Entrées et sorties dans l'école :



Le matin :

- Heure d'arrivée : entre 8h35 et 8h45
- Après 8h45 : porte d'entrée de la garderie, seule entrée disposant d'une sonnette.

Le soir :

- Sortie dans la classe de l'enfant à 16h.
- Après 16h05 : porte d'entrée de la garderie, seule entrée disposant d'une sonnette.

Rappels :

- Lorsque vous récupérez votre enfant à la garderie, vous devez ressortir par la porte de la garderie.
- Le matin, les parents ne doivent pas ouvrir le grand portail donnant sur la cour de l'école maternelle. Il faut attendre qu'une ATSEM vienne ouvrir à 8h35.
- Le portillon donnant accès au préau et à l'école élémentaire est fermé sur le temps scolaire.

Garderies :



- le matin : accueil de 7h30 à 8h30
- Le soir : de 16h à 17h15 (le goûter est fourni par la municipalité), puis de 17h15 à 18h30.

Règlement intérieur et charte de la laïcité :



- Le règlement intérieur sera finalisé et présenté au 1^{er} conseil d'école.
- Le règlement voté l'année passée est consultable en ligne sur le site de l'école.
- La charte de la laïcité est également affichée à l'école et disponible en ligne sur le site de l'école.



Sécurité :



Trois exercices incendie dans l'année scolaire.

Plan Vigipirate :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte (personnel municipal)
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée
- Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Mise en place des PPMS (plans particuliers de mise en sûreté) :

- pour faire face à des événements majeurs (risque chimique, tempête, inondation...)
- pour les menaces d'intrusion/attentat.

Projet d'accueil individualisé :



Les élèves qui avaient un PAI l'année passée ont reçu un courrier au mois de juin pour en faire la reconduction.

Les autres doivent contacter :

- la PMI au 05 49 73 46 50 (pour les enfants en petite et moyenne section)
- le centre médico-scolaire au 05 49 32 32 00 (pour les enfants en grande section).



Activités pédagogiques complémentaires :



La ventilation des horaires de l'école primaire (24h + 1h) répond à l'objectif de disposer d'une heure d'enseignement supplémentaire par semaine.

L'organisation générale des APC est élaborée par le conseil des maîtres.

Ces activités nécessitent l'accord des parents pour que les élèves en bénéficient.

Le projet d'école (2018-2021) :



Trois ambitions majeures :

- Construire des apprentissages durables
- Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours
- Ouvrir l'école, développer les liens avec ses partenaires, conforter la confiance

Ces ambitions sont mises en œuvre par des actions qui sont déployées sur les 3 années du projet :

- Travail autour du langage et de l'écriture.
- Site d'école, ouverture culturelle.
- Café des parents.

Activités patinoire et piscine :



Les élèves de GS participent :

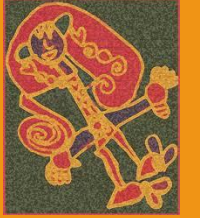
- à un cycle patinoire le mardi (après-midi), du 12 novembre au 7 janvier
- à un cycle piscine le jeudi (après-midi), du 6 février au 16 avril.

→ Nous avons besoin de parents pour encadrer l'activité piscine.

Calendrier des dates de formation :

- Vendredi 13 septembre 2019, 13h30 à 16h30 : Parthenay
- Vendredi 20 septembre 2019, 14h à 17h : Chauray
- Vendredi 27 septembre 2019, 14h à 17h : Chauray
- Vendredi 15 novembre 2019, 14h à 17h : Mauzé
- Vendredi 24 janvier 2020, 13h45 à 16h45 : Chauray
- Vendredi 31 janvier, 13h45 à 16h45 : Mauzé

Coopérative et projets :



La participation demandée aux familles est de 15 € par élève pour :

- Affiliation à l'OCCE
- Assurance
- Ecole et cinéma
- Spectacles
- Projets
- Petit matériel

Le financement de certains projets ou l'achat de matériel passe aussi par les subventions de l'APE. Tout l'équipe tient à remercier les parents chaleureusement.

Le conseil d'école :



Il est composé :

- du directeur de l'école
- de l'équipe enseignante
- du maire ou de l'un de ces représentants
- des représentants élus des parents
- du DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale)
- de l'inspecteur de l'éducation nationale

Les membres siègent une année (trois conseils d'école).

Ses missions :

- voter le règlement intérieur de l'école
- participer à l'élaboration du projet d'école
- donner son avis sur les questions concernant la vie de l'école

Date des conseils d'école :

- Mardi 5 novembre à 18h
- Jeudi 12 mars à 18h
- Lundi 15 juin à 18h



Elections des représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école :



Création d'une commission électorale chargée de l'organisation du scrutin.

Pour l'école maternelle la liste peut comporter 5 parents élus et 5 suppléants.

Date des élections : vendredi 11 octobre

